

21 JUIN 2019

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation Territoriale des Flandres
Service Habitat

**Avis du Directeur Départemental des Territoires et de
la Mer sur l'évaluation à mi-parcours de la DAP de la
Communauté Urbaine de Dunkerque.**

Affaire suivie par :
Pierre WILLERVAL
Karine LADREYT

Les conventions de délégation des aides à la pierre prévoient qu'à l'issue des trois premières années d'exécution, il soit procédé à une évaluation à mi-parcours.

L'objectif de cette évaluation est de dresser le bilan des réalisations et du fonctionnement de la délégation de compétence et d'évaluer les conséquences de l'action du délégataire sur la politique locale du logement et les principaux dispositifs existants.

Elle doit également permettre d'alimenter les travaux engagés dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution visant à rééquilibrer l'occupation du patrimoine social sur le territoire de l'EPCI.

Cette évaluation vient compléter le travail d'évaluation triennale du Programme Local de l'Habitat (PLH), support de la délégation de compétence.

Avis de la DDTM

La Communauté d'agglomération de Dunkerque (CUD) en est aujourd'hui à sa troisième contractualisation de délégation des aides à la pierre (DAP) : 2005/2007, 2008/2013 et 2014/2019.

Elle a donc engagé, en 2018, l'évaluation à mi-parcours de sa DAP pour la période 2014/2017.

Le document d'évaluation de la DAP finalisé début 2019 par la CUD dresse une analyse quantitative et qualitative conforme au questionnement proposé par la DDTM du Nord.

Il met en évidence que les résultats quantitatifs sont très satisfaisants en matière de développement de l'offre nouvelle de logements comme sur la mobilisation des outils sur l'ensemble des priorités de l'ANAH.

La CUD mobilise des aides propres conséquentes avec des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique.

Toutefois, sur la production d'offre nouvelle de logements sociaux, la correction des déséquilibres territoriaux est encore peu effective et reste un enjeu majeur pour l'agglomération.

Concernant le parc existant, la CUD développe à bon escient une politique ciblée sur les copropriétés fragiles du centre de Dunkerque.

La CUD a également mis en œuvre un protocole de lutte contre l'habitat indigne de qualité.

Sur la prise en compte des publics en difficulté, la CUD a mis en place sa conférence intercommunale du logement en 2015 dont les travaux ont permis la rédaction d'une convention intercommunale d'attribution (CIA) et d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur. La CUD doit encore intégrer les apports du travail de caractérisation plus fine de l'occupation du parc social, dans le but de territorialiser les objectifs d'attribution pour aboutir à un rééquilibrage territorial de l'occupation sociale.

Le PDLHPD 2019/2025 en cours de finalisation fait évoluer significativement la gouvernance du dispositif : il est prévu que les instances politiques locales soient intégrées dans les Conférences Intercommunales du Logement des intercommunalités, pour que ces dernières identifient mieux les besoins, animent les actions en vue de l'amélioration du repérage, adaptent leurs programmations et aident au relogement des ménages, dans le cadre de leurs nouvelles compétences en matière d'attributions de logements sociaux.

Conclusion

Le bilan à mi-parcours présenté par la communauté urbaine de Dunkerque est complet et conforme aux attentes de l'État.

Il permet de mesurer la mobilisation de la collectivité délégataire et la cohérence de la politique du logement avec le PLH et les autres plans et schémas.

Il appartiendra à la CUD de renforcer son action en matière de rééquilibrage de l'offre la plus sociale. Ce doit être un des objectifs prioritaires de son PLUi-HD en voie de finalisation.

Il est donc proposé au CRHH de valider le bilan à mi-parcours.

Au vu de cette évaluation, une nouvelle convention d'une durée de six ans pourra être conclue en 2020 sous réserve de la prise en compte des réserves énoncées.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,



Eric FISSE